

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR UN DOSSIER DE MARIAGE

Date souhaitée pour le mariage :/...../..... Nombre de personnes prévues à la cérémonie :

Présence de personne à mobilité réduite : OUI NON

Est-il prévu l'échange des alliances à la mairie ? OUI NON

Est-il prévu un mariage religieux ? : OUI NON

A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU 1^{er} CONJOINT

Nom :.....Prénoms :.....
Né(e) le :.../.../.....Lieu :.....Nationalité :.....Profession :.....
 Célibataire. Veuf/Divorcé de :.....depuis le : .../.../.....
Domicilié ou résidant à :.....
Fils/Fille de :.....Né le :... /.../.....à :.....
Domicilié à :.....Ville (et Pays) :.....
Profession :.....ou décédé le :.../.../.....
Et de :.....Née le :... /.../.....à :.....
Domiciliée à :.....Ville (et Pays) :.....
Profession :.....ou décédée le :... /.../.....

B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU 2^{ème} CONJOINT

Nom :.....Prénoms :.....
Né(e) le :.../.../.....Lieu :.....Nationalité :.....Profession :.....
 Célibataire. Veuve/Divorcée de :.....depuis le :.../.../.....
Domiciliée ou résidante à :.....
Fils/Fille de :.....Né le :... /.../.....à :.....
Domicilié à :.....Ville (et Pays) :.....
Profession :.....ou décédé le :.../.../.....
Et de :.....Née le :... /.../.....à :.....
Domiciliée à :.....Ville (et Pays) :.....
Profession :.....ou décédée le :.../.../.....

C – RENSEIGNEMENTS COMMUNS

Nombre d'enfants à légitimer par le mariage :.....(produire les copies originales d'actes de naissances).

Nom	Prénom	Né(e) le	à

Avez-vous un livret de famille de parents naturels ? : OUI NON

Avez-vous signé un contrat de mariage : OUI NON

Signé le :.....Chez Maître :.....

Domicilié à :.....

Téléphone du 1^{er} conjoint :.....Téléphone du 2^{ème} conjoint :.....

LISTE DES TEMOINS

Mariage entre : et

LES TEMOINS

Les témoins doivent être, sans distinction de sexe, âgés de 18 ans au moins, parents ou autres, et savoir signer. Tout parent qui n'est pas appelé à donner son consentement peut être témoin.

Leur présence a pour objet de certifier l'identité des comparants et la conformité de l'acte.

Le mariage doit être célébré en présence d'au moins deux témoins et d'au plus de quatre témoins.

Tout changement dans la désignation des témoins devra être signalé au service de l'état civil une semaine au moins avant la date du mariage.

Vous devez nous fournir la photocopie de leur pièce d'identité (recto-verso) et lisible.

1^{er} témoin (obligatoire) :

Nom : Prénom :

Né le : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

2^{ème} témoin (obligatoire) :

Nom : Prénom :

Né le : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

3^{ème} témoin (facultatif) :

Nom : Prénom :

Né le : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

4^{ème} témoin (facultatif) :

Nom : Prénom :

Né le : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

DOSSIER DE MARIAGE

Remis le : ____/____/____

Par : _____

Sur présentation des papiers suivants : _____

	A remettre	
	1	2
Attestation de domicile et de célibat sur l'honneur , à compléter par les deux futurs époux.		
Un justificatif de domicile factures les originaux récent de moins de 3 mois au nom des futurs conjoints (taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, assurance du logement, facture de gaz, électricité, eau, téléphone fixe avis d'imposition ... Les personnes hébergées devront fournir : un justificatif au nom de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur d'hébergement, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, un justificatif au nom de l'hébergé, attestation assedic et/ou fiche de paie, un relevé bancaire.		
Carte Nationale d'Identité ou Carte de Séjour, ou Passeport		
Le certificat du contrat de mariage établi par un notaire (s'il y a lieu) , le fournir 15 jours dernier délai avant la date du mariage		
Copie de l'acte de naissance : Vous êtes français et né en France : à demander à la mairie du lieu de naissance (- de 3 mois à la date du mariage pour la métropole, - de 6 mois pour les Dom-Tom) Vous êtes français nés à l'étranger : à demander au Ministère des Affaires Etrangères (Service Central de l'Etat-civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES Cedex 9, ou par e-mail www.Diplomate.fr) (- de 3 mois à la date du mariage) Vous êtes étrangers : <ul style="list-style-type: none"> • À demander à la mairie de naissance : acte de naissance original et traduction certifiée par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel (-de 6 mois à la date du mariage) • À demander au Consulat : Certificat de Célibat (sauf pour l'Algérie) – 3 mois à la date du mariage si produit par le consulat, - 6 mois si produit par le pays (avec sa traduction) Certificat de Coutumes • Le certificat de non Pacs, attestation de non inscription au répertoire civil annexe (RC) soit par courriel à l'adresse : pasc.scec@diplomatie.gouv.fr . Vous êtes réfugiés politique : à demander à l'OFPPRA acte de naissance – de 3 mois à la date du mariage + le certificat de coutumes.		
La photocopie de la carte du traducteur assermenté , assistant à la célébration, si au moins l'un des futurs époux ne parle pas français		
S'il s'agit d'un remariage En cas de décès : fournir l'acte de décès (- de 3 mois) En cas de divorce : fournir l'acte de mariage (- de 3 mois)		
S'il y a des enfants communs : Copie de l'acte de naissance de chaque enfant à demander au lieu de naissance portant la filiation à l'égard des deux parents (- de 3 mois) Attention : l'enfant majeur qui souhaite changer de nom lors du mariage de ses parents doit obligatoirement remplir un formulaire de consentement.		

IMPORTANT : - la présence des deux époux est indispensable lors de la dépose du dossier
-la publication des bans n'engage pas le Maire à célébrer le mariage tant que la totalité des pièces exigées pour le dossier ne sont pas réunies et, éventuellement, qu'un avis du procureur de la République soit donné. Ce qui veut dire que la date du mariage ne sera fixée que lorsque le dossier sera complet.

Vous devez impérativement prendre rendez-vous pour déposer le dossier : Tél. : 01-49-93-60-26

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR-1^{er} CONJOINT
(domicile et célibat)**

Je soussigné(e) :

Né (e) le : à :

Certifie sur l'honneur être

domiciliée :

.....

Habitant à Bagnolet depuis le :

être célibataire et ne pas être marié(e) .

Fait Bagnolet, le :

Signature :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR- 2^{ème} CONJOINT
(domicile et célibat)**

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à :

Certifie sur l'honneur être

domiciliée :

.....

Habitant à Bagnolet depuis le :

être célibataire et ne pas être marié(e).

Fait Bagnolet, le :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En application des articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal, sera puni d'un à deux ans d'emprisonnement et de 15 245€ à 30 490€ d'amende, quiconque aura établi ou ce sera fait délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.